

FRAIS DE SCOLARITÉ ISO MARSEILLE

Echéancier des versements

Rentrée février 2020

Jère Année "rentrée décalée" BTS OL date montant A l'inscription 600 € 08/02/2020 2 700 € 26/03/2020 1 345 € 24/04/2020 1 345 € Total 5 990 €

Rentrée septembre 2020

		·		U DIATE	
Prépa Optique Monteur lunetier		1 -	Année S OL	2 ^{ème} Année BTS OL	
date	montant	date	montant	date	mon
A l'inscription	600 €	A l'inscription	600 €	A l'inscription	60
22/08/2020	2 750 €	22/08/2020	3 200 €	22/08/2020	3 45
26/11/2020	1 375 €	26/11/2020	1 600 €	26/11/2020	1 60
22/02/2021	1 375 €	22/02/2021	1 600 €	22/02/2021	1 60
Total	6 100 €	Total	7 000 €	Total	7 25

Le règlement des frais de scolarité s'effectue par prélèvement automatique ou virement, merci de nous retourner le formulaire ci-dessous dès réception. Toute période commencée est due dans son intégralité, selon l'échéancier ci-dessus. En cas de redoublement, une réduction de 500 € sera appliquée sur la dernière échéance. L'acompte de 600€ à l'inscription est remboursable, sur justificatifs fournis impérativement avant le 15 juillet 2020, en cas d'échec au bac.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet échéancier.

Partie à conserver

montant

3 450 €

1 600 €

1 600 €

7 250 €

600 €

Partie à retourner





FRAIS DE SCOLARITÉ ISO MARSEILLE

Echéancier des versements

Rentrée février 2020

1ère Année "rentrée décalée" BTS OL		
date	montant	
A l'inscription	600 €	
08/02/2020	2 700 €	
26/03/2020	1 345 €	
24/04/2020	1 345 €	
Total	5 990 €	

Rentrée septembre 2020

Prépa Optique Monteur lunetier			1ère Année BTS OL				
date	montant		date	monto			
A l'inscription	600 €		A l'inscription	600			
22/08/2020	2 750 €		22/08/2020	3 200			
26/11/2020	1 375 €		26/11/2020	1 600			
22/02/2021	1 375 €		22/02/2021	1 600			
Total	6 100 €		Total	7 000			

2 ^{ème} Année BTS OL			
date	montant		
A l'inscription	600 €		
22/08/2020	3 450 €		
26/11/2020	1 600 €		
22/02/2021	1 600 €		
Total	7 250 €		

Le règlement des frais de scolarité s'effectue par prélèvement automatique ou virement. Un mandat de prélèvement et le RIB ISO Marseille vous seront adressés prochainement. Toute période commencée est due dans son intégralité, selon l'échéancier ci-dessus. En cas de redoublement, une réduction de 500 € sera appliquée sur la dernière échéance. L'acompte de 600€ à l'inscription est remboursable, sur justificatifs fournis impérativement avant le 15 juillet 2020, en cas d'échec au bac.

ENGAGEMENT DES RESPONSABLES FINANCIERS DE L'ÉLÈVE				
Je soussigné(e): ,				
Père 🗆 - Mère 🗅 - Autre (précisez) 🗅				
demeurant :				
Tél. portable :e-mail :m'engage à verser les frais de scolarité selon l'échéancier ci-dessus pour l'élève :				
Nom: Prénom:				
Né(e) le : Entrant à l'ISO en classe de :				
Date :				